



Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Septembre 2022

Chères Saint-Sorlinoises, Chers Saint-Sorlinois,

Septembre... pour beaucoup d'entre nous, ce mois est associé à la rentrée scolaire. Pour les familles, cette nouvelle année est bien plus significative que celle qui commence le 1^{er} janvier. Et il n'est pas rare de constater que la porte du frigo n'est plus assez grande pour y supporter le nouveau planning de chacun et les nombreux petits messages pour ne rien oublier. Occasion privilégiée pour prendre de nouvelles résolutions. Pour ceux qui seraient en manque d'imagination, voici quelques pistes :

-Savez vous que les arrêts de car de la commune sont pour la plupart situés sur des emplacements privés ? Par respect pour nos « hébergeurs », il serait aimable de garder ces emplacements propres (plus de masques ou autres déchets, ni de mégots de cigarettes jetés par terre). Dans la même idée, avez-vous déjà participé au nettoyage d'automne organisé par la commune ? Si votre participation ne peut être physique, vous pouvez être actifs en recommandant à votre entourage les bonnes manières en matière de gestion des déchets en voiture.

-À l'intention de vous tous qui avez besoin de souffler un peu, savez-vous que la commune s'appuie sur plusieurs professionnels (bien-sûr diplômés) qui ont le grand plaisir de vous proposer un bouquet « bien-être » ? Certes, nous avons perdu notre sympathique pizaiolo du mardi soir, mais vous pouvez désormais profiter du yoga, ou de gym douce.

-Si malgré tout vous vous sentez dépassés, connaissez-vous le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune ? Son rôle ne se résume pas à s'occuper exclusivement de nos aînés. Ses membres peuvent apporter aide et soutien en toute discrétion, à quiconque en éprouve le besoin, que vous soyez parents, enfant, adolescent, ou seul. Il vous suffit de demander un rendez vous en mairie.

Enfin, à tous nos écoliers, petits ou grands, nous souhaitons que cette nouvelle année scolaire soit placée sous le signe de l'épanouissement et soit couronnée par l'aboutissement de leurs projets !

Nicole Genin

Les décisions suivantes ont été prises :

- Approbation du PV du conseil municipal du 11 juillet, qui est consultable sur le site internet de la commune ;
- Madame le Maire informe de la démission de Nadège Jodar en sa qualité de Conseillère municipale.
- Adhésion au groupement de commande de la CCBD pour l'achat de fournitures administratives et papiers de reprographie ;
- Approbation du projet d'implantation d'un four à pain dans la cour de l'ancienne école, en collaboration et à l'initiative de Saint-Sorlin en Fête ;
- Dénomination des chemins du lotissement « Le Parc du Gros Châtaignier ». Ce sera « *Chemin du Champ de Blé* » pour celui perpendiculaire au Chemin de Penon et « *Chemin du Haut du Nant* » pour celui perpendiculaire au Chemin du Gros Châtaignier. *Nant* signifiant ruisseau en patois et le ruisseau en question étant celui de la Combe.
- Compte rendu financier : deux postes sont étudiés particulièrement. Les dépenses en eau et électricité de la collectivité (école et mairie).

Dans le cadre des mesures éco-environnementales à mettre en œuvre, il a été décidé dans les jours suivants de revoir le débit des robinets d'eau des bâtiments école/mairie à la baisse, et de régler le chauffage des deux bâtiments à 19°.

Année	Eau	Electricité
2021	1114 €	17800 €
2022	604 €	12591 €

VIE DU VILLAGE

La rentrée c'est aussi pour les adultes !

Mercredi 31 août au matin s'est tenue la réunion de prérentrée des employés communaux pour se rencontrer, faire connaissance et souhaiter la bienvenue aux nouvelles arrivantes...

Qu'il s'agisse du temps scolaire, de la garderie, du transport en bus ou de la cantine, les enfants vivant toute la journée dans l'espace de l'école, il est important que tous les adultes, prenant soin d'eux, se connaissent et agissent en cohérence.





Le doyen de notre village, Monsieur René TRILLAT, était très heureux de partager, avec quelques membres de la municipalité et du CCAS, une petite coupe de champagne pour fêter son anniversaire ce 9 septembre 2022. À son âge, 97 ans, il apprécie beaucoup les visites et reste très joyeux, son plaisir tourne autour des conversations pleines d'esprit et d'à-propos, car il a gardé intact son sens prompt aux réparties. Bon anniversaire et à l'année prochaine !

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE DE LA COMMUNE

(Aide aux personnes fragiles en cas de situation d'urgence)

CONTEXTE

Les situations d'urgence (inondation, canicule, incident nucléaire, épidémie, pandémie,...) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et d'information des populations par les autorités compétentes. Pour faciliter l'assistance aux personnes en danger, les maires peuvent constituer des registres nominatifs, qui ne doivent pas être prétextes à la constitution de « fichiers de population ».

OBJECTIF ET CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LES REGISTRES

Depuis 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux doivent arrêter conjointement « un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Les maires ont, quant à eux, l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer.

L'inscription sur ces registres doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. Leur finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence : organisation de contacts

périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

PERSONNES ET DONNEES CONCERNEES

Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Le registre doit comprendre des informations relatives à la demande d'inscription (date et, si nécessaire, identité et qualité du tiers demandeur), ainsi qu'à la personne concernée :

- les nom, prénoms et la date de naissance
- la situation au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif
- l'adresse, numéro de téléphone
- si cela est nécessaire, les coordonnées du service intervenant à domicile et la personne à prévenir en cas d'urgence.

Seules ces informations peuvent figurer dans ce registre obligatoire « plan d'alerte et d'urgence ». Elles pourront toutefois être complétées d'autres éléments, à l'initiative des personnes concernées, dans le cadre de l'éventuel dispositif complémentaire d'alerte et d'information mis en place par le maire.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Les données recensées dans les registres communaux d'alerte et d'information des populations doivent être recueillies, conservées et utilisées dans des conditions garantissant leur intégrité, leur disponibilité et leur confidentialité.

Ainsi, s'agissant du registre « plan d'alerte et d'urgence », elles ne peuvent être consultées que par les agents chargés du recueil des informations, sous la responsabilité du maire, et de la mise en œuvre du plan, sous l'autorité du représentant de l'État dans le département.

Le maire peut décider de confier, en tout ou en partie, la tâche du

recueil des données au centre communal d'action sociale (CCAS). Dans tous les cas, seules les personnes qu'il aura nommément désignées seront habilitées à traiter les informations en cause.

À sa demande, les données sont communiquées au préfet qui pourra à son tour transmettre celles-ci, en tout ou en partie, aux personnels qu'il aura désignés des autorités et services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

FICHE D'ALERTE ET D'URGENCE À REMPLIR OU À RENOUELER

- ✓ Il y a un an, certain(e)s d'entre vous ont rempli une fiche donnant leur accord pour figurer sur le registre du plan d'alerte et d'urgence de la commune. Ces fiches dont vous devez avoir une copie sont à **renouveler tous les ans**.
- ✓ Ou bien, vous n'avez pas rempli de fiche l'an dernier et vous souhaitez figurer dans le plan d'alerte et d'urgence de la commune maintenant.
- Vous pouvez télécharger la fiche sur le site de la commune : <https://saint-sorlin-de-mostel.fr/fr/> Rubriques : Accueil / La vie Saint-Sorlinoise / Affaires sociales puis télécharger « Alerte urgence.pdf ».

Et quelque soit la situation, vous devez vous rendre à la mairie aux heures d'ouverture avant le 14 octobre impérativement, si besoin pour remplir et signer le document prévu à cet effet et en obtenir une copie. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, merci de le signaler en mairie au 04 74 80 12 31, en laissant vos coordonnées pour être contacté. Quelqu'un prendra un rendez-vous avec vous, afin de vous rendre visite à domicile et vous aider à remplir et signer ce document.



Sécheresse en alerte renforcée **NIVEAU 3**

Les circonstances météorologiques actuelles ont permis la révision de la situation de sécheresse. Le secteur dont nous dépendons est maintenant classé en « Alerte renforcée » selon l'Arrêté préfectoral N° 38-2022-09-15-00003 du 15 septembre 2022. Valable au plus tard jusqu'au 31 octobre 2022. Vous pouvez le

consulter sur le panneau de la mairie ou sur le site Internet de la commune.

En alerte renforcée, des mesures de restrictions sont imposées **pour tous** :

- ✓ Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- ✓ Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- ✓ Interdiction du remplissage des piscines de plus de 1m³ à usage privé, la remise à niveau est interdite de 18h à 9h ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des espaces verts publics de 7h à 23h ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 9h à 20h ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des stades et terrains de sport, de 11h à 18h ;
- ✓ Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;
- ✓ Le débit naturel entrant doit être intégralement restitué à l'aval pour l'alimentation d'étangs ou de réserves installées sur des cours d'eau ;
- ✓ Réduction de 50% ou interdiction de 9h à 20h de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau ;
- ✓ Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
- ✓ Interdiction des travaux dans le lit du cours d'eau.



Arrêté temporaire portant sur la réglementation de la circulation chemin du gros châtaignier.

Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) interviendra au chemin du Gros Châtaignier **entre le 12/09/2022 et le 12/11/2022** pour les travaux d'alimentation en eau potable du lotissement « Le Parc du Gros Châtaignier ».

Réglementation :

- Interdiction de circuler dans les deux sens aux véhicules légers et aux poids lourds.
- Les riverains pourront accéder aux habitations soit d'un côté des travaux, soit de l'autre, suivant l'avancement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indulgence pour la gêne occasionnée par ces travaux.

Travaux de réfection de la voirie effectués sur la commune à partir du 3 octobre (pouvant s'étendre jusqu'au 30 octobre selon la météo) par l'entreprise Cumin TP.

Le chemin de Chamary depuis la route de Vézeronce jusqu'à la route de Vasselin sera fermé à la circulation et il sera interdit d'y stationner pendant toute cette durée. Une déviation sera mise en place, merci de votre indulgence à ce sujet.



Nettoyage d'automne le 1^{er} octobre



La propreté du village est l'affaire de tous,
nous vous attendons nombreux
à 9h sur la Place de la Mairie,
équipés de bonnes chaussures,
de gants et de gilets fluorescents.

Un GRAND MERCI d'avance pour votre participation !

Suite à vos balades dans les chemins de la commune, **nous vous invitons à signaler en mairie** les anomalies constatées (les arbres tombés, les débordements de ruisseau, etc.).



Mémo - Ramassage ordures ménagères :
Reprise d'une semaine sur deux
(semaines impaires)

Passage tôt les mardis matin
pensez à sortir votre poubelle la veille !



BIENVENUE

AUX NOUVEAUX Saint-Sorlinois

ACCUEIL des NOUVEAUX ARRIVANTS de 2021/2022

Nous sommes très heureux de vous recevoir
à l'école dans la salle de motricité,
vendredi 18 novembre 2022 à 19h

Nous organisons ce moment de rencontre et de partage, en réunissant les hommes, les femmes et les familles qui ont choisis Saint-Sorlin de Morestel comme nouveau lieu de vie. Certains d'entre vous se sont installés en 2021 et 2022 à Saint-Sorlin de Morestel pour y couler des jours heureux dans le cadre d'une retraite apaisée; d'autres sont venus dans notre village pour des raisons professionnelles; d'autres encore dans le cadre d'un rapprochement familial.

Vous arrivez parfois de communes limitrophes, mais aussi d'autres régions, ou encore d'autres pays... Dans tous les cas, nous avons aujourd'hui un point commun et lequel ! Celui d'être Saint-Sorlinois(es) !

Nous voulons vous souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous la bienvenue. À cette occasion :

- Un livret vous sera remis.
- La projection d'une vidéo sur la vie du village sera diffusée.
- Les président(e)s des associations seront à votre écoute.
- Ainsi que les élu(e)s de la municipalité.

Puis nous partagerons ensemble un verre de l'amitié.

Évènement des Balcons du Dauphiné



France Services
Proche de vous au quotidien

INVITATION aux portes ouvertes des espaces d'accueil France Services du territoire, qui se dérouleront du 10 au 14 octobre 2022.

Nous vous remercions de bien vouloir **vous inscrire avant le 3 octobre 2022** à l'adresse suivante : evenements@balconsdudauphine.fr

Des agents territoriaux seront présents pour échanger sur leurs activités avec les visiteurs.

À savoir, l'espace France Services de Morestel, situé au 84, place du 8 mai 1945, vous accompagne pour réaliser vos formalités administratives : Lundi de 08h30 - 12h00, Mardi de 08h30 - 12h00 et de 13h30 - 17h00, Mercredi de 08h30 - 12h00 et de 13h30 - 17h00, Jeudi de 08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h00, Vendredi de 08h30 - 12h00 et de 13h30 - 17h00, Samedi et Dimanche l'espace est fermé. Tel : 04 74 80 39 33.

C'est un guichet unique donnant accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics quel que soit l'endroit où vous vivez : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. Concernant vos démarches numériques, les agents France Services peuvent également vous aider dans l'utilisation d'outils informatiques.

Promeneurs, chasseurs, partageons la nature et apprenons à vivre ensemble !

En septembre c'est traditionnellement l'ouverture de la chasse. Apprenons à concilier nos sorties bucoliques et la rencontre avec des chasseurs.

L'association Intercommunale de chasse Vasselín – Saint Sorlin regroupe 37 chasseurs sur les 925 hectares de nos deux communes. Sur ce territoire, la chasse individuelle est la plus commune.

Mais il y a aussi plusieurs fois par an, principalement le matin, des battues (ou « chasses collectives »)

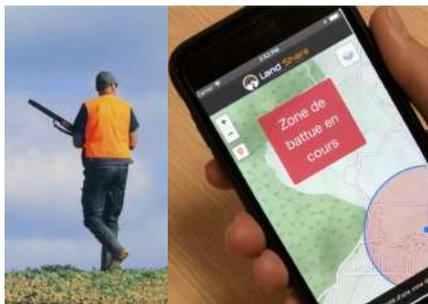


organisées pour réaliser le plan de chasse imposé par le Département pour la régulation du grand gibier (chevreuils, sanglier en ce qui concerne notre territoire).

La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 31 décembre et celle du grand gibier jusqu'au 28 février. La chasse à la bécasse est possible les week-ends de janvier dans les bois de plus de 2 ha. Lors de l'organisation des chasses collectives, les chasseurs se concentrent sur une partie du terrain et même si les randonneurs ou cyclistes ont libre accès à tout le territoire, la recherche de la sécurité est une constante dans l'esprit des chasseurs.

Afin de promouvoir la sécurité de tous, la Fédération de Chasse de l'Isère a développé une application pour Smartphone permettant de connaître les chasses collectives en cours : **Land Share**.

Land Share est une application mobile conçue par la Fédération des Chasseurs de l'Isère avec l'appui financier du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise à informer en temps réel, les autres usagers de la nature des battues en cours. Dans les faits, les chasseurs



renseignent leurs différentes zones de chasse sur une application interne : Protect Hunt. Le jour J, ils activent la zone de chasse concernée et renvoient l'information sur une seconde application, grand public : Land share. Les usagers de la nature ayant préalablement **téléchargé Land share** reçoivent une notification à proximité de la zone chassée (800m). Ensuite, libre à eux, d'aller, ou non, à la rencontre des chasseurs.

À Saint-Sorlin, en septembre, la chasse n'est ouverte que le dimanche. À partir du 1er octobre, on pourra rencontrer des chasseurs et leurs chiens les samedis et dimanches et jeudis dans les bois de plus de 3 hectares, et sans chien les lundis, mercredis et jeudis en plaine. Pour toute la saison, la chasse est ouverte à partir de 8h00 le matin et fermée entre 12 et 14 heures, puis jusqu'au coucher du soleil. Sur tout le département de l'Isère, la chasse est interdite le vendredi, même si ce jour est férié.

Bonnes et belles promenades, partageons la nature !

Pour toutes questions, Rémi, le président de la chasse est à votre écoute au 06 88 88 83 38.



À l'occasion de la reconduction du dispositif Pass'Sport, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite **favoriser l'accès des familles et des jeunes aux différentes aides à la pratique sportive**, proposées par les collectivités territoriales, les caisses d'allocations familiales, le mouvement sportif ou l'État (réduction des frais d'inscription, du coût des équipements, matériels, stages...).

Vous souhaitez inscrire vos enfants à une activité sportive pour la saison 2022-2023 ? Vous pouvez peut être bénéficier du Pass'Sport !

Il s'agit d'une allocation de **50 €** (par enfant/jeune adulte éligible) pour financer tout ou partie de l'inscription d'un enfant dans une structure sportive éligible. Pour en savoir plus sur cette allocation, rendez-vous sur le [site du ministère des sports](#) .

Travaux de déploiement de la Fibre optique :

Dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure très haut débit par fibre optique, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES ainsi que ses sous-traitants qui ont la charge d'exécuter les travaux de tirage et de raccordement pour le compte d'Isère fibre, délégataire du conseil départemental de l'Isère (projet Isère THD) **sollicitent une demande de prolongation pour exécuter** les travaux qui consisteront à déployer des câbles et à poser des boîtes sur l'infrastructure d'accueil.

Les sociétés (Orange, Enedis, Département, ...) interviendront dans les infrastructures existantes pendant **plus de 6 mois à compter du 27/08/2022**.

Ce type de travaux n'engendrera que peu d'impact sur l'occupation de la voirie, merci de votre compréhension.





Création d'une rubrique sympathique, pour s'aider mutuellement et effectuer des actions conjointement au sein du village. On se doit

de penser que tous les moyens, si petits soient-ils, doivent être exploités en vue de parvenir à une meilleure entraide. Vous pouvez laisser votre message à la mairie, il paraîtra de façon anonyme dans cette rubrique. La mairie se fera l'intermédiaire entre les offrants et les demandeurs.

Recherche location d'un abri pour une petite caravane.

Si vous pouvez répondre favorablement à cette demande, merci de contacter la mairie au 04 74 80 12 31 qui vous mettra en relation avec le demandeur.

COMMISSIONS

Un été festif pour la boîte à livres de la Frette !

En effet, c'est avec grand plaisir que la commission culture a remarqué les nombreux allers et venues de livres dans sa boîte à livre « frigo » de l'arrêt du Mont. Tout au long de la période estivale, il a fallu recharger, trier, organiser car chaque jour les livres apparaissaient ou bien au contraire s'en allaient dans

de nouvelles mains pour le plus grand plaisir des lecteurs, jeunes et moins jeunes.

Alors, continuons de faire vivre ce bel endroit de culture et de partage... Même en automne, même en hiver ! Bonnes lectures, bonnes découvertes à toutes et tous !



SAINT-SORLIN
en
ROUES LIBRES

2^e édition

*Parcours sécurisé « modes doux »
En famille... Entre amis...*

DIMANCHE 9 OCTOBRE
14h30 – 17h00

SAINT-SORLIN DE MORESTEL
LA FRETTE – 45°37'32.3"N 5°28'15.6"E

Inscription obligatoire: saintsorlinjeunesse@orange.fr

Friandises
Buvette

Dans le sillage du succès de l'année dernière, la commission jeunesse est heureuse de vous convier à la deuxième édition de « Saint-Sorlin en roues libres » !

À noter, une nouveauté cette année : pour les plus aguerris ou curieux, une portion du parcours sera équipée de quilles, de plots, et autres petites surprises...

Pour rappel, le circuit n'est pas ouvert aux équipements électriques, ni aux vélos (seuls les vélos des enfants de moins de 3 ans sont autorisés). Alors, à vos rollers, trottinettes et autres draisiennes ! Bien entendu, si vous ne pratiquez pas, vous pouvez venir encourager les sportifs.



Les enfants, participants ou non, sont invités à venir le samedi 8 octobre à partir de 10h00, pour confectionner des brochettes de bonbons, dans les locaux de la mairie. Ces friandises et une buvette agrémenteront cette manifestation.

Dimanche 16 Octobre 2022

de 15H00 à 19H30

**SALLE DIAMANTELLÉ
à VEZERONCE-CURTIN**

**Thé
Dansant**



*Animé par Fabrice PELUSO
et son orchestre*

ENTRÉE 10 Euros

*Possibilité de réserver au
07 84 00 32 80*



Saint Sorlin En Fête
Place du 8 MAI 1945
38510 SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL

 [Saint-Sorlin-de-Morestel-112258256132092](https://www.facebook.com/Saint-Sorlin-de-Morestel-112258256132092)

LA PLACE DES ASSOCIATIONS

**Saint-Sorlin en Fête
continue d'innover !**

Cette année, nous vous proposons un après-midi dansant avec une buvette et des pâtisseries.

INFO :

L'assemblée générale
de Saint-Sorlin en fête
aura lieu

le 14 octobre 2022 à 20h30
à l'ancienne école.

Gilles PATRICOT
Président de Saint-Sorlin en
fête

Super ! C'est la reprise du Club Diamant !

Les activités du club reprennent à partir **du mercredi 21 septembre 2022** de 14h à 18h.

À cette occasion, le bureau de l'association en profitera pour faire son assemblée générale annuelle et il percevra les cotisations s'élevant cette année à 22 euros.

Pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrit(e)s, n'hésitez pas à appeler ou à laisser un message au 07 84 30 05 20.

Nicole Gleize, présidente du club Diamant





Madame Olesya PUSHKINA, vous propose **des cours de Yoga collectifs accompagnés de méditation aux bols tibétains**. Elle est professeure de yoga depuis 16 ans et certifiée d'institut de yoga en Inde. Spécialisée en yoga thérapie, elle travaille également avec un groupe de seniors à Vignieu depuis l'année dernière. Les cours sont adaptés à tous, même aux personnes souffrant de problèmes de colonne vertébrale.

RDV les mardis à 18h45 à 20h

dans la salle de motricité de l'école Maryse Budin à Saint-Sorlin de Morestel.

Le premier cours de découverte est offert. Le tarif pour les cours de Yoga (durée 1h15) est de 350€ pour l'année.

Vous pouvez aussi faire le choix de venir occasionnellement ou d'inviter un(e) ami(e). Le tarif par cours pendant l'année est alors de 15€.

Vous avez la possibilité de régler par chèque ou en espèces, avec possibilité d'échelonner votre règlement.

Inscription obligatoire. Contacts : Olesya Pushkina 07 49 09 26 62 olesyoga@gmail.com Facebook, Instagram @olesyoga

Nouveauté cette année, **un cours de gym douce adapté au public seniors** vous est proposé.

RDV les mercredis de 17 à 18 heures

à la salle de motricité de l'école de Saint-Sorlin de Morestel.



Lors de cette heure de cours : Renforcement musculaire, équilibre, mémoire et étirements seront au programme, le tout dans la bonne humeur avec notre professeure diplômée, Marie-Pierre Cotte.

Un cours d'essai gratuit vous sera offert lors de votre première visite.



Programme du SOU des écoles jusqu'en décembre 2022 :

- **Samedi 1er Octobre** : Assemblée Générale à 16h à Vasselin, suivie d'un pot convivial
- **Dimanche 30 Octobre** : Loto du Sou des écoles à la salle Diamantelle de Vézeronce
- **Lundi 7 Novembre** : Lancement de la vente de chocolats de Noël (sur précommande / livraison début décembre selon délais chocolatier)
- **Lundi 14 Novembre** : Lancement d'une vente de sapins de Noël (sur précommande / livraison le 9/12 lors de la fête de Noël des écoles)
- **Vendredi 9 Décembre** : Fête de Noël des enfants à la salle Diamantelle de Vézeronce

Pour réserver ou pour toute information, vous pouvez nous contacter au 06 68 66 39 87 ou à sou.des.écoles.stsorlin.vasselin@gmail.com

Adélaïde pour le bureau du Sou des écoles Saint-Sorlin / Vasselin

Ils viennent de nous quitter :

Madame Michelle GAUTHIER
Madame Suzanne VARVARANDE
Monsieur Marc ORCEL

La municipalité présente
à leurs familles et à leurs proches ses sincères condoléances.

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-mostel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h